



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 23 janvier 2024 à 13 h 06 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Catherine Marchand, directrice générale adjointe, Développement durable, M^e Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, M^e Véronique Denis, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, greffière adjointe ainsi que Stéphan Amyot, directeur, Biens immobiliers, Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Sonia Blouin, directrice par intérim, Arts, culture et lettres, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Carine Lauzon Maille, responsable de la taxation, Finances, Marie-France Lauzon, cheffe de division, finances, Chantal Marcotte, directrice, Eau et matières résiduelles, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications, Mario St-Pierre, directeur, Finances.

CAUP20240123-P1 SCÉNARIOS DE TAXATION 2024 EN VERTU DE LA LOI 39 – SECTEUR RÉSIDENTIEL

Présentation par monsieur Mario St-Pierre.

Les objectifs de la présentation sont de :

- rappeler les impacts du dépôt du rôle 2024-2026 sur les comptes de taxes;
- revenir sur le mémoire de la Ville dans le cadre du projet de loi 39;
- présenter des scénarios de taxation conformément à la *Loi 39*;
- recommander le scénario de taxation pour l'année 2024.

Plan de la présentation :

1. État de la situation;
2. Scénarios-options;
3. Échéancier;
4. Recommandation.

RECOMMANDATION :

CP-FIN-2024-01

Le comité exécutif recommande d'imposer pour l'année 2024, en fonction des objectifs précités, les immeubles de la catégorie résidentielle sur la base des taxes de secteur selon le scénario 4, soit par unité de voisinage.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet souhaite mieux comprendre les impacts de l'adoption du scénario proposé. Elle comprend que c'est ce dernier qui augmente le nombre de dossiers dont les taxes augmenteront et qui se rapprocheront du centre. Elle demande combien de dossiers sont impactés par cette proposition ainsi que la répartition géographique des dossiers faisant cette modification.

Monsieur St-Pierre répond qu'essentiellement, c'est ce scénario qui prévoit le plus de dossiers en hausse. Par contre, au niveau de la concentration vers le centre, il y a plus de dossiers qui augmentent, mais ces derniers augmentent plus près du centre. Il y a 9 000 dossiers qui se rapprochent de la moyenne.

Madame Lacasse-Brunet demande plus de précision sur ce qui est considéré comme un dossier. En réponse, on indique qu'un dossier résidentiel contient les maisons unifamiliales, les condos ainsi que les immeubles comprenant cinq logements et moins.

Pour la répartition géographique, monsieur St-Pierre mentionne que les impacts se font ressentir sur l'ensemble du territoire. Toutefois, on remarque une hausse un peu plus importante pour les immeubles situés dans le secteur Hull en raison du fait que la valeur des propriétés est plus basse que la moyenne.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin se questionne si nous avons déjà fait un tel exercice dans le passé, ici ou ailleurs. Il comprend que certains propriétaires seront contents de cette diminution de taxes, toutefois d'autres personnes feront l'exercice de comparable et pourraient être surpris de cette hausse. Le statu quo ne démontre-t-il pas l'image la plus juste de la situation? Il exprime également des préoccupations quant aux enjeux relatifs à la communication de cette information aux citoyens.

Monsieur St-Pierre précise que ce n'est pas le scénario recommandé qui implique les impacts mentionnés. Il ajoute également que c'est la première fois que l'on fait l'exercice étant donné que c'est un nouveau pouvoir accordé aux municipalités en vertu du projet de loi 39. Il n'y a aucun transfert entre les propriétés qui augmentent et les autres qui diminuent. Il réitère que l'objectif de la présentation est en lien avec le mémoire présenté par la Ville dans le cadre du projet de loi 39 afin de bénéficier de nouveaux pouvoirs de taxation. En terminant, le Service des finances travaille de concert avec le Service des communications pour assurer la transmission de l'information aux citoyens.

Madame la conseillère Anik Des Marais demande si la moyenne de 57,3 % comprend les immeubles résidentiels et commerciaux. Monsieur St-Pierre donne quelques explications sur ce qui est inclus dans un compte de taxes, notamment sur le taux de taxation par catégorie d'immeubles. Ce taux est calculé selon la moyenne de toutes les catégories d'immeubles et il est utilisé afin de calculer les taxes relatives à la STO et à la dette de la ville.

D'autre part, elle demande si cette modification aura un effet sur le nombre de demandes de révision du rôle. On indique que, de façon générale, le sort des propriétés est amélioré, donc cela ne devrait pas être un facteur d'augmentation.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc souhaite clarifier quelques éléments de compréhension. Il comprend que la nouvelle loi permet de moduler le taux de base, alors que nous venons d'adopter un budget avec un taux de 2,9 % pour l'ensemble du territoire.

Monsieur St-Pierre précise que ce n'est pas le taux de base qui peut être modulé et il ajoute que l'augmentation de 2,9 % s'applique à toutes les unités d'évaluation. Lorsque l'on décrète des taux de taxation, il faut également décréter un taux de base qui est applicable aux unités résidentielles. Le scénario proposé est de prendre le taux de base de 7,098 et de l'ajuster à chacune des unités de voisinage. Il précise que c'est l'effet du rôle qui fait l'objet de variations et cela est fait à partir du taux de base.

Madame la mairesse France Bélisle mentionne que pour les propriétaires qui ont vécu une hausse importante et ceux qui ont vécu une baisse importante du rôle, on souhaite les comprimer pour les ramener au centre. On souhaite trouver une meilleure équité et la valeur au rôle ne change pas. C'est plutôt le taux de taxation que l'on vient moduler afin de « donner de l'air » à un maximum d'unités de logement.

Monsieur le conseiller Steve Moran est préoccupé par la compréhension des collègues quant à ce qui est demandé. De ce fait, il souhaite plus de détails sur la notion de taxe de secteur. Selon lui, il y a une iniquité qu'il souhaite éviter pour son secteur.

On explique qu'une taxe de secteur est la division du territoire de la ville selon des critères spécifiques. Monsieur Christian Tanguay mentionne que la Ville a tenté d'obtenir le plus de flexibilité possible afin d'aller chercher le maximum d'impacts positifs pour les citoyens de Gatineau. Dans les unités de voisinage, il y aurait 1096 unités de voisinage ainsi que 1096 taux différents sur le territoire de Gatineau. Ce qui est important dans l'unité de voisinage est le fait que ce sont des unités avec des caractéristiques comparables. Nous avons une décision à prendre en fonction du projet de loi 39 et considérant l'impact du rôle d'évaluation, nous n'avons pas le luxe de passer sous silence cette modification législative. Dans l'option du statu quo, il y a 15 600 propriétés qui sont affectées et le scénario proposé impacte seulement 8 513 dossiers. Il concède que le défi de communication sera grand étant donné que l'on multiplie le nombre de taux dans l'ensemble de la ville.

Monsieur le conseiller Steve Moran comprend que l'on se donne des paramètres pour ramener vers le centre. Il demande en fonction de quels critères le calcul est effectué. Monsieur St-Pierre indique que le calcul est basé sur la moyenne de chacune des unités de voisinage et qu'il y a également des barèmes à respecter et c'est ce qui a été pris en compte par le Service des finances. Le transfert sera effectué entre les unités de voisinages.

Monsieur Moran ajoute que son district compte les immeubles les plus pauvres de la ville. Il trouve que cela ressemble à une taxe sur la centralité, ce qui lui paraît être une iniquité envers les citoyens de son secteur. On présume que globalement, les propriétés du secteur Hull vont se retrouver avec des hausses de taxes.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne souligne quelques points. En ce qui a trait à l'augmentation des demandes de contestation, celle-ci est basée sur la valeur de l'immeuble et non sur le taux de taxation. Il souhaite insister sur le fait que l'administration a fait son possible pour répondre à la demande du comité exécutif d'utiliser les outils que le projet de loi 39 a donné à la Ville. Il veut revenir sur le fait que le comité exécutif a demandé à connaître les leviers possibles pour éviter les augmentations importantes de valeur pour certaines propriétés et assurer une meilleure équité. Il comprend les préoccupations soulevées par ses collègues et mentionne que ce qui est proposé par l'administration répond au mandat qui lui a été confié, soit de réduire l'écart actuel et d'utiliser les nouveaux outils permis par le projet de loi 39.

Monsieur le conseiller Denis Girouard demande à quel moment l'administration a eu le mandat de faire cette présentation. D'autre part, il souhaite être en mesure d'expliquer cette modification à ces citoyens. Finalement, il veut savoir quel est l'impact de reporter cette décision à une prochaine séance du conseil municipal.

Monsieur St-Pierre mentionne que les comptes de taxes doivent être envoyés à la mi-février. Si le conseil municipal souhaite aller de l'avant avec ce scénario, il faut adopter le règlement et décaler l'envoi du compte de taxes. S'il n'y a pas de décision des membres du conseil, il faudra reporter encore plus les comptes de taxe, ce qui aura un impact important sur les finances de la ville.

Monsieur Tanguay précise que le projet de loi 39 a été déposé en novembre 2023 et que les représentations de la Ville en commission parlementaire ont été faites à la fin novembre. Le projet de loi a été adopté et sanctionné le 8 décembre et le lundi suivant, la Ville a eu une rencontre avec le ministère afin de savoir de quelle façon les nouveaux outils pouvaient être utilisés. Pour ces raisons, il n'était pas possible de faire une telle présentation avant aujourd'hui.

Monsieur Leclerc comprend qu'il a eu beaucoup d'efforts afin d'arriver au même but en utilisant les outils imparfaits proposés par le projet de loi 39. Il trouve cela dangereux de pouvoir moduler un taux de base pour contrebalancer une loi économique. Il se questionne sur ce qui pourrait être fait dans le futur avec ce nouveau pouvoir. Sur la recommandation du comité exécutif, il croit que cela pourrait occasionner des exceptions dans les unités de voisinage. Il n'est pas confortable avec l'outil tel que proposé.

Monsieur Sabourin est aussi d'avis que cela est dangereux de changer la feuille de calcul en cours de route. Il demande ce qui arrivera après trois ans. Monsieur St-Pierre mentionne qu'un nouveau scénario pourrait être adopté à ce moment-là.

Madame la mairesse avoue être surprise de la tournure de la discussion. La Ville a tout fait pour demander des pouvoirs au gouvernement pour aider nos citoyens. Elle mentionne qu'il y a plusieurs milliers de citoyens qui vont bénéficier de cette proposition. Il faut voir le verre à moitié plein et non à moitié vide. Comme conseil municipal, il faut prendre une décision pour la majorité des citoyens de la ville de Gatineau.

Madame la conseillère Olive Kamanyana est d'avis que le statu quo n'est pas adéquat. Le changement fait peur et elle reconnaît que la modification du rôle était complexe à expliquer aux citoyens. Elle a confiance en la proposition de l'administration. Elle pense que c'est une bonne idée de penser différemment.

Monsieur Moran mentionne qu'il ne sait pas exactement sur quoi portent cette recommandation et ses effets. Il voit un enjeu de mettre en place une telle mesure maintenant puisqu'elle aura des impacts sur une période de trois ans. Il est sous l'impression que cette mesure désavantage les citoyens de son district.

Madame Des Marais est d'accord avec le principe de réduction de la valeur des propriétés qui ont subi une augmentation importante. Elle demande s'il est possible d'éviter une hausse pour les citoyens du centre-ville.

Madame la mairesse amène une précision sur ce qui a été soulevé par monsieur Moran. Elle indique que pour la taxe sur les terrains vagues, le conseil a adopté cette mesure sans analyse détaillée. Elle souhaite soulever que ce qui est proposé aujourd'hui est une opportunité d'aider des citoyens au même titre que la mesure visant les terrains vagues.

Monsieur Champagne propose de procéder avec le vote. Si la proposition est rejetée, le statu quo est conservé pour cette année. Il demande s'il est possible de mettre en place cette mesure l'année prochaine.

Monsieur St-Pierre mentionne qu'il sera possible d'utiliser un nouveau mode de taxation à partir de la deuxième année. Monsieur Tanguay ajoute que cette possibilité n'est pas encore confirmée.

Monsieur Leclerc souhaite revenir sur certains éléments. Il mentionne que le conseil municipal prend des décisions sans analyse complète. Il n'est pas convaincu que tous les membres du conseil municipal soient conscients des impacts de cette mesure. Ce n'est pas parce que nous avons voté en faveur de la taxation des terrains vagues non desservis qu'il faut se précipiter sur cette nouvelle mesure. Il n'est pas d'accord avec le fait que le conseil municipal prend des décisions pour la majorité des citoyens, sans considération pour tous les citoyens. Selon lui, ce n'est pas parce que cette mesure avantage la majorité qu'il faut prendre des risques.

Monsieur Sabourin est convaincu que c'est une mesure qui est risquée et inéquitable en raison du passé de la Ville.

Monsieur le conseiller Denis Girouard demande le vote immédiat.

Monsieur le président mentionne que, conformément à la régie interne, le 2/3 des membres doit appuyer cette demande pour procéder au vote immédiat :

POUR

M^{me} France Bélisle
 M. Gilles Chagnon
 M^{me} Caroline Murray
 M^{me} Bettyna Bélizaire
 M. Jocelyn Blondin
 M. Marc Bureau
 M. Louis Sabourin
 M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent
 M. Mike Duggan
 M^{me} Olive Kamanyana
 M. Daniel Champagne
 M^{me} Alicia Lacasse-Brunet
 M. Denis Girouard
 M. Jean Lessard
 M. Mario Aubé
 M. Edmond Leclerc
 M. Steven Boivin

CONTRE

M^{me} Anik Des Marais
 M. Steve Moran
 M^{me} Isabelle N. Miron

Le président mentionne que plus du 2/3 des membres du conseil ont voté afin de procéder avec le vote sur le scénario de taxation afin de l'inscrire à l'ordre du jour de la séance de ce soir :

POUR

M^{me} France Bélisle
 M. Gilles Chagnon
 M^{me} Anik Des Marais
 M. Jocelyn Blondin
 M. Marc Bureau
 M^{me} Isabelle N. Miron
 M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent
 M. Mike Duggan
 M^{me} Olive Kamanyana
 M. Daniel Champagne
 M^{me} Alicia Lacasse-Brunet
 M. Denis Girouard
 M. Jean Lessard
 M. Mario Aubé

CONTRE

M. Louis Sabourin
 M. Edmond Leclerc
 M. Steven Boivin

ABSTENTION

M^{me} Caroline Murray
 M^{me} Bettyna Bélizaire
 M. Steve Moran

Le président déclare que la majorité des membres du conseil sont en faveur du dépôt de l'avis de motion et du projet de règlement à la séance du conseil municipal de ce soir. Cet item est inscrit à l'ordre du jour.

Le caucus préparatoire est suspendu à 14 h 33.

Reprise du caucus préparatoire à 14 h 59.

CAUP20240123-P2 CAUCUS PRÉPARATOIRE

Discussions sur les items inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 23 janvier 2024.

3.5 Projet numéro 136783 - Dérogation mineure - Construire un abri d'auto - 460, boulevard de la Vérendrye Ouest - District électoral du Versant - Daniel Champagne

Monsieur le conseiller Steve Moran mentionne que ce projet est déjà bien connu dans la communauté. Aujourd'hui, il est question d'une demande de dérogation mineure et d'un PIIA. Ce projet prévoit également une cession d'une parcelle de terrain en faveur du promoteur. Il mentionne que l'entente qui est voulue entre le promoteur et Habitations de l'Outaouais métropolitain (HOM) prévoit que le bâtiment sera transféré à l'organisme. Son inquiétude est relative à la garantie que ce bâtiment sera réellement transféré à HOM étant donné que le financement n'est pas encore ficelé.

Madame Catherine Marchand indique que le conseil municipal a maintenu la décision du Comité sur les demandes de démolition d'autoriser la démolition avec une condition à l'effet que le projet de remplacement doit inclure du logement abordable. Aujourd'hui, s'il n'y a pas d'entente claire de conclue, il n'y a pas de certificat de démolition qui puisse être émis ni aucun permis de construction. Elle ajoute qu'il n'y a, de ce fait, aucun risque pour la Ville. Il y a également un achat et un échange de terrain quant à l'intersection de la rue Carillon. Cette cession sera présentée à la prochaine séance du conseil municipal. Pour pouvoir construire, il faut une opération cadastrale et une entente signée. Pour le dossier du PIIA, il y a la lettre d'intérêt de HOM afin de procéder à l'acquisition de l'immeuble à condition d'obtenir le financement nécessaire.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne que son appui à la démolition était en fonction de la garantie d'obtenir du logement abordable. Madame Marchand réitère que s'il n'y a aucune confirmation de logement abordable, il ne sera pas possible de procéder avec la démolition.

7.1 Projet numéro 136977 - Modification des statuts et règlements de la Commission de la sécurité publique

Madame la conseillère Olive Kamanyana indique que cette modification a pour but d'augmenter le nombre de personnes siégeant sur la Commission afin de représenter les secteurs de Hull et d'Aylmer. Ces deux secteurs ont des spécificités particulières et ont des réalités différentes. Également, le comité souhaite élargir la notion d'organismes dans ses statuts et règlements.

7.2 Projet numéro 136980 - Nomination de membres à la Commission de la sécurité publique

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent mentionne avoir un certain malaise quant à la nomination d'un ancien attaché politique au sein de cette Commission. C'est une question de principe et elle a déjà exprimé sa réserve quant à cette nomination et souhaite enregistrer sa dissidence en prévision de la séance du conseil municipal.

Madame Kamanyana mentionne que la Commission a demandé un avis à l'administration qui a confirmé que cette nomination était adéquate.

Monsieur Champagne se dit préoccupé par ce qu'il entend. Il aimerait que cette « implication politique », dont il est fait mention, soit plus amplement définie. Il entend la résistance de madame Norris Parent et il croit qu'il est prématuré de tirer une conclusion comme celle-là. Avant de porter un jugement sur la personne, il faut faire une réflexion plus large sur les critères d'admissibilité.

Monsieur Moran est d'accord avec le fait qu'il est nécessaire de mettre en place des critères plus clairs sur la nomination des membres. Il aimerait savoir qui siégeait sur le comité de sélection.

Madame Kamanyana indique que les statuts et règlement de la Commission indiquent que le comité de sélection est composé de la présidente, un élu et un membre de l'administration.

Madame la mairesse France Bélisle mentionne que l'Institut du Nouveau Monde (INM) avait produit un rapport à l'effet que les comités et commissions prenaient une tangente plus politique et qu'une réflexion à cet effet devait être effectuée.

9.15 Projet numéro 136291 - Nomination d'un membre citoyen au Comité consultatif d'urbanisme

Monsieur le conseiller Mario Aubé mentionne que cet item revient à l'ordre du jour suite à son report en décembre dernier. Depuis le report, il a pris le temps d'appeler le candidat afin de s'excuser. Il a senti un malaise de certains membres du conseil quant à sa proposition du candidat retenu. Après avoir invité ses collègues à discuter, il n'a reçu aucune réponse négative de ces derniers afin de maintenir la nomination. Le CCU cherche toujours des candidatures depuis décembre dernier et le Comité a reçu une douzaine de candidatures pour ce poste spécifiquement. Il indique que d'autres sièges se libéreront dans les prochains mois.

Madame la conseillère Caroline Murray souhaite renchérir à l'effet que le CCU est un lieu d'échange important. Considérant que nous sommes en 2024, les instances doivent représenter la communauté le plus possible. Elle veut rappeler que la parité est une politique claire adoptée par le conseil municipal et elle considère que la nomination d'aujourd'hui est une occasion ratée à cet égard. Également, elle souligne son malaise quant au processus de sélection des membres du CCU et considérant que celui-ci sera revu prochainement, elle invite les collègues à refuser cette nomination.

Monsieur Moran indique qu'il faut prendre acte et agir en conséquence. D'autre part, il voit un conflit d'intérêts dans la situation actuelle étant donné que le candidat proposé était un ancien collègue du président du CCU. Il croit que la proximité entre ces deux individus pourrait être problématique.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin aimerait savoir ce qui a été fait et combien de candidatures ont été reçues pour ce poste. En réponse, monsieur Aubé indique que le comité de sélection était composé du président du CCU et de l'ancien directeur du SUDD. Quant à sa relation avec la personne retenue, il mentionne ne plus avoir de relation avec cette personne. Lors de la réception des candidatures à l'époque, une seule était candidate était de sexe féminin et ne se qualifiait pas puisqu'elle n'habitait pas sur le territoire.

Madame la mairesse France Bélisle indique son malaise quant à la présente discussion. Elle ne trouve pas que cette discussion a sa place au sein du conseil municipal. À titre de femme, elle ne voudrait pas être choisie parce qu'elle est une femme, mais bien en raison de ses compétences. Si on souhaite parler de diversité, nous pouvons nous réjouir du fait que ce membre provient de l'Est de la ville.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin indique avoir siégé au CCU dans les 10 dernières années et ce sont les mêmes règles qui étaient applicables pour la nomination des membres. Nous sommes en train de procéder au jugement d'un citoyen qui veut s'impliquer.

Monsieur le conseiller Marc Bureau indique vivre un profond malaise quant à cette discussion. Il est d'avis qu'il n'y a pas de situation de conflit d'intérêts dans la présente situation et qu'il y a plusieurs postes qui vont se libérer dans la prochaine année. Il souhaite ne pas retarder la présente nomination.

Madame la conseillère Olive Kamanyana trouve les discussions intéressantes. Elle mentionne que la Ville a investi 400 000 \$ pour réfléchir à cette question. Elle demande à l'administration ce qui est fait pour normaliser les statuts et règlements des comités et commissions et le support offert pour la nomination des membres.

Monsieur Rousseau mentionne que les statuts et règlements sont révisés par l'administration pour favoriser leur harmonisation et établir un certain standard dans le processus de sélection des membres.

Monsieur Champagne est d'avis que ce qui passe au conseil municipal est une catastrophe. Il rappelle que monsieur Aubé a ouvert la porte à tous les membres du conseil municipal pour discuter de cette nomination afin d'éviter un débat politique. Il demande à mettre en place un mécanisme faisant en sorte d'établir des barèmes clairs sur les nominations citoyennes. Si l'on souhaite discuter de la façon de faire des nominations, il est d'accord avec cette discussion. Toutefois, il faut se baser sur des notions pragmatiques et sur les statuts et règlements des comités et commissions.

Monsieur le président Steven Boivin se dit à l'aise avec le débat qui a lieu actuellement. Il est d'avis que le rôle du conseil est d'adopter la nomination d'un citoyen à titre de membre du CCU. Il est possible que les membres du conseil municipal ne partagent pas la même vision. Il convient qu'il faut toutefois revoir les critères applicables dans chacun des comités et commissions.

Monsieur le conseiller Denis Girouard indique avoir un grand malaise avec la déclaration de monsieur Boivin à l'effet qu'il cautionne le jugement des élus sur les nominations proposées. Il se dit dépassé par les événements.

Monsieur le conseiller Mike Duggan est d'avis que c'est un débat politique sain. Il trouve que cela va éclairer les modifications à venir à la régie interne. Il espère que la prochaine nomination sera moins controversée.

9.16 Projet numéro 136913 --> CES - Participation de la Ville de Gatineau au Programme Rénovation Québec 2024-2025

Monsieur Moran indique que le Programme Rénovation-Québec aide les citoyens à financer des travaux sur des immeubles du centre-ville. Il y a actuellement une longue liste d'attente pour pouvoir bénéficier de cette aide financière et il y a des personnes qui aimeraient procéder aux travaux rapidement. Il propose un amendement afin de mandater les services à étudier les possibilités afin de réduire les listes d'attente. Il comprend que nous ne pouvons avoir des obligations de résultats.

Monsieur Moran, appuyé par madame la mairesse propose d'amender la résolution afin d'ajouter la mention suivante :

« Qu'on mandate l'administration à étudier les possibilités pour réduire la liste d'attente et revenir au comité plénier avant l'étude du budget 2025. »

Monsieur le président demande si quelqu'un demande le vote sur cet amendement. Aucun vote n'est demandé. La résolution sera modifiée en conséquence pour la séance du conseil du soir.

Madame Marchand précise que la résolution initiale vise à faire une demande au gouvernement. Il faut signifier notre intérêt à hauteur du montant de la contribution de la Ville.

Monsieur Moran ne souhaite pas remettre en question la participation au programme, mais il souligne qu'il faudra, dans les prochaines années, étudier la possibilité de réduire les listes d'attente. Nous avons une liste d'attente de 500 dossiers et il souhaite augmenter la capacité de la Ville à approuver les demandes. Cela risque d'avoir un effet financier qui pourrait avoir un impact sur le programme actuel.

Madame Marchand confirme qu'il n'y aura aucun citoyen mis de côté. L'administration gère le PRQ par le principe de premier arrivé premier servi. Il y a également des conditions d'admissibilité à respecter. Il y serait possible de faire une opération de mise à jour de la liste d'attente.

14.1 Projet numéro 136898 --> CES - Acquisition du lot 3 835 037 du cadastre du Québec - Futur Écocentre dans l'ouest de la Ville - 1534238 Ontario inc. - District électoral de Deschênes - Caroline Murray

Madame la mairesse France Bélisle mentionne que c'est une très bonne nouvelle et que le dossier de l'Écocentre continue d'avancer.

Monsieur Chagnon souligne que c'est un bon pas pour l'environnement et les services de proximités des citoyens d'Aylmer.

19.1 Projet numéro 136914 --> CES - Participation de la Ville dans le cadre des grands événements et événements de moins de 50 000 \$ - 1 526 280 \$ en contributions financières, 554 250 \$ en services coûtants et de 218 700 \$ en valeur de services

Madame la conseillère Anik Des Marais mentionne avoir demandé, l'année passée, d'obtenir un rapport des coûts/bénéfices pour certains événements, notamment en matière d'environnement. Elle aimerait que les services revoient les critères d'attribution des participations de la Ville.

Monsieur Yess Gacem indique que dans le cadre du plan d'action de la Politique culturelle, ce dernier prévoit la révision du PSOC afin d'inclure des éléments du plan climat. Dans le cadre de la stratégie événementielle, des éléments pourraient être intégrés en ce sens. Les travaux vont s'amorcer pour arriver avec une proposition en 2025. Madame Des Marais fait part de son souhait afin que la Commission de l'environnement soit impliquée dans cette analyse.

19.4 Projet numéro 136888 --> CES - Fonds Gatineau - Fonds de soutien à l'animation culturelle - Soutien financier aux projets 2024-2025 et à Vision Centre-Ville pour la promotion des projets du Fonds se déroulant au centre-ville - 307 033 \$ en contribution financière

Madame Kamanyana aimerait faire un lien avec le sondage qui a eu lieu dans les derniers jours sur le centre-ville. Elle demande si nous sommes en mesure de faire le lien avec les investissements effectués et le sondage présenté. Également, elle aimerait savoir comment l'administration évalue l'impact de ces événements.

Monsieur le président Steven Boivin précise que le Fonds Gatineau s'adresse à l'ensemble du territoire et une partie du financement est attribué à vision centre-ville.

Madame la mairesse France Bélisle a une question sur les places éphémères. Elle a toujours l'impression que cela se fait par ententes de gré à gré. L'administration n'a pas les informations pour le moment, elle reviendra avec une réponse par suivi ultérieur auprès des élus.

32.1 Projet numéro 136932 --> CES - Financement de la place Laval 2024 - Volet aménagement - District électoral de Hull- Wright - Steve Moran

Monsieur Boivin mentionne, à titre de conseiller, qu'il faut être fiers du projet de la Place Laval. Selon lui, il faudrait pérenniser cet événement. Au budget 2024, nous avons commencé à trouver des solutions pour des projets qui n'ont pas été financés. La façon dont nous finançons la place Laval, nous sommes allés chercher la balance dans le fonds de soutien d'animation. Ce fonds est dédié à des projets prévus dans d'autres secteurs. Il mentionne avoir un malaise de puiser dans les fonds des autres secteurs et d'amener ces fonds dans un même secteur.

Madame Kamanyana souhaite savoir dans quelle mesure nous évaluons les mesures socioéconomiques de nos investissements dans le centre-ville.

Madame Bellemare mentionne qu'une étude a été demandée afin de faire un bilan des activités qui ont eu lieu dans le centre-ville. Nous avons récemment reçu les résultats qui seront présentés prochainement. Nous sommes actuellement en transition cette année pour le projet de la Place Laval ce qui explique les différentes sources de financements.

Madame Des Marais appuie les propos de monsieur Boivin. Elle pense que les différents secteurs ont aussi beaucoup à offrir. Elle aimerait qu'une analyse soit faite afin d'impliquer d'autres organisateurs d'événements.

Madame la mairesse s'exprime à titre de présidente de la Table de concertation du centre-ville et, comme n'importe quel président de commission, le sondage a acheminé par cette table. Une présentation aura lieu à la fin février et début mars pour présenter les solutions à ce sondage.

34.1 Projet numéro 137086 --> CES - Modification à la résolution numéro CM-2023-683 - Vente de gré à gré des lots 1 621 482, 1 621 484, 1 621 486, 1 621 488 et 1 621 490 du cadastre du Québec - Projet Îlot de la caserne Station 3 - Société en commandite Ilot de la Caserne - District électoral de Hull-Wright - Steve Moran

Madame la mairesse souhaite avoir des précisions de l'administration sur ce dossier. Selon sa compréhension de la notion de « logements sociaux », ces derniers passent par un investissement du gouvernement du Québec et il existe également une garantie d'abordabilité dans le temps.

Dans le contexte de l'îlot, elle demande si le gouvernement a investi dans « la brique ». De plus, elle demande si la Ville a une garantie quant à la durée de l'entente. Dans des projets comme AccèsLogis, nous sommes en mesure d'avoir des garanties ou des détails du projet. Elle souhaite connaître quels sont les leviers de la Ville pour faire respecter cette entente.

Madame Marchand souhaite préciser les termes du Programme de Subvention des Loyers (PSL). Il faut distinguer deux types de programmes, soit un qui finance la construction et qui prévoit des conditions sur l'exploitation (ex : AccèsLogis, APH Selec). En échange d'un financement, on exige des conditions sur l'exploitation et on limite le loyer qui peut être exigé par le propriétaire.

Pour le projet actuel, le promoteur a soumis une demande de financement au programme APH Select qui le soumettra à certaines conditions. Pour les unités de logement, il doit avoir un minimum d'unité abordable tel que défini dans le Programme APH Select. Ce qui est exigé dans le présent projet est d'obtenir 10 unités de logements sociaux qui ne peuvent être financées dans des projets privés. Pour le PSL, c'est un programme en aide à la personne et non à l'immeuble. La solution proposée est de conclure une entente prévoyant 10 unités de logement qui répondent aux critères du PSL. La facture possible est déterminée par le gouvernement qui délègue à l'office d'habitation de l'Outaouais (OHO) le pouvoir d'octroyer ces logements. On propose que le promoteur et OHO s'engagent mutuellement à offrir 10 logements sociaux dans le cadre du projet proposé.

L'enjeu est que l'immeuble n'existe pas encore, alors il n'est pas possible, pour le moment, de désigner ces logements. Une annexe à l'acte de vente sera ajoutée afin d'ajouter un engagement à signer une entente avec OHO afin de rendre disponibles ces unités.

La Ville ne gère pas l'aménagement de l'intérieur du bâtiment et elle n'interfère pas sur la façon dont les unités doivent être aménagées. Lorsque l'entente sera conclue, elle le sera pour une période de cinq ans et renouvelable pour une autre période de cinq ans, en fonction du financement disponible. Dans ce dossier, il existe une sûreté équivalente à 10 % du prix de vente et qui est attachée à l'obligation de construction. Dans ce dossier, la sûreté est également attachée à la condition de signer l'entente avec OHO.

Madame la mairesse souhaite savoir ce qui s'est passé entre les deux résolutions, soit celle d'août dernier et celle-ci.

Monsieur Tanguay mentionne que la première résolution a été adoptée en août et que le projet d'acte a été reçu par la ville en novembre et les vérifications ont été faites pour savoir de quelle façon le promoteur allait respecter la condition prévue à la résolution. La résolution telle que rédigée à l'époque ne permettait pas de conclure la transaction, la condition n'étant pas réalisable au moment de la transaction.

35.1 Projet numéro 137012 - Réaliser une étude de mobilité globale pour le Plateau - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Bettyna Bélizaire au conseil municipal du 14 novembre 2023

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire mentionne que l'étude sera effectuée plus rapidement que demandé étant donné que l'appel d'offres est déjà lancé. La recommandation du comité exécutif ne répond pas à sa demande vue l'urgence de la situation. L'étude qu'elle avait en tête allait plus loin que ce qui est proposé par le Comité. Elle comprend qu'à cette étape-ci il est trop tôt pour parler des mesures transitoires.

Monsieur Champagne présente l'appréciation du comité exécutif de la demande de madame Bélizaire. Celle-ci indique vouloir retirer son avis de proposition. Monsieur le président demande si quelqu'un souhaite s'opposer à cette demande de retrait. Tous les élus sont d'accord de procéder au retrait, l'item sera donc retiré de l'ordre du jour de la séance de ce soir.

35.2 Projet numéro 137013 - Demande de règlement contrôlant le bruit environnemental - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Isabelle N. Miron au conseil municipal du 14 novembre 2023

Monsieur Champagne fait la lecture de l'appréciation du comité exécutif sur l'avis de proposition de madame la conseillère Isabelle N. Miron. Cette dernière est d'accord avec la proposition de modification du comité exécutif.

L'amendement à la résolution est proposé par monsieur Champagne et appuyé par madame Miron.

Le projet de résolution sera modifié en tenant compte de l'appréciation du comité exécutif.

Fin du caucus préparatoire public à 16 h 31.